



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1913 – GENESIS TECHN’O
dossier lié n° 2010495

Maisons-Alfort, le 25 Février 2010

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
GENESIS TECHN’O, identique à EXTRALUGEC GRANULES

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par PHYTEUROP, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GENESIS TECHN’O.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit EXTRALUGEC GRANULES, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2010495, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2011 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour GENESIS TECHN’O est bien strictement identique à celle déclarée pour EXTRALUGEC GRANULES ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GENESIS TECHN’O, présentée par PHYTEUROP, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit EXTRALUGEC GRANULES.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : GENESIS TECHN’O, PIDQ